

A2SL

S.A.S.U. au capital de 1 000 Euros

Siège social : 41, rue Jean-Baptiste Poquelin - 77350 LE MEE-SUR-SEINE

RCS Melun : 942 225 442

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE **GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le premier avril, à 9 heures,

Le soussigné Monsieur Stéphane LEPINE, actionnaire unique, de la société A2SL, a pris les décisions figurant à l'ordre du jour, à savoir :

- Transfert de siège social au 2 allée des Bégonias 77950 RUBELLES
- Mise à jour de l'article 4 des statuts
- Pouvoir à donner

DECISION N°1

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social au sis 2, allée des Bégonias - 77950 RUBELLES, pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} avril 2026.

DECISION N°2

L'actionnaire unique décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

« Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé suite à l'AGE du 01/04/2026 à : **2, allée des Bégonias - 77950 RUBELLES**

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du président et en tout autre lieu par décision collective ordinaire des actionnaires. »

DECISION N°3

L'actionnaire unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer la demande de modification de la SASU A2SL du registre du commerce et des sociétés, et d'accomplir toutes formalités notamment de Publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président, actionnaire unique.

Monsieur Stéphane LEPINE
Président – actionnaire unique

 certifié conforme